

Formation uniquement en intra 10 stagiaires maxi par groupe
Durée de la formation : 07 h 00 en présentiel sur 1 jour

Prérequis : être titulaire du certificat Acteur-PRAP 2S

(la carte Acteur-PRAP ou l'attestation de la précédente formation est à présenter obligatoirement à l'entrée du stage)

◆ Objectifs de la formation :

- Maintenir et actualiser ses compétences d'Acteur-PRAP au sein de son établissement, en conformité de l'évolution du dispositif PRAP et en cohérence avec les compétences visées :
- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

◆ Programme de la formation :

- Retour d'expériences et les projets mis en place
- Echange sur les bonnes pratiques
- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps Humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Proposer des améliorations de sa situation de Travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort dont les principes de mobilisation des personnes
- Visite des services et unités de travail des stagiaires pour observation/analyse, pour la partie gestuelle et posturale et utiliser les équipements d'aides à la manutention des personnes
- Evaluation des compétences par épreuve certificative selon référentiel de l'INRS

◆ Moyens pédagogique :

- Face à face pédagogique alternant théorie en salle avec vidéo projection (sources INRS/CARSAT) et visite des services et unités de travail pour la partie observation/analyse et mise en pratique de l'éducation gestuelle et posturale.
- Formation à dominante analytique, observatrice, participative et applicative.
- Mannequin, colonnes vertébrales, Gilet vibrant et sonore, documents de travail selon référentiel INRS, objets lestés entre 5 et 10kg (caisse avec poignée, colis sans poignée, glacière avec anse, bidon avec poignée). Pour la partie apprentissage mobilisation des personnes : lit médicalisé, fauteuil roulant, disque roulant et de transfert, drap de transfert avec poignées et matériels d'aide à la manutention des personnes quotidiennement utilisés par les stagiaires font partis des moyens.

◆ Validation de la formation :

- Délivrance d'une attestation de formation et du certificat « Acteur-PRAP ibc ». Seuls les stagiaires qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat (évaluation des compétences selon référentiel INRS).
- La validation du certificat est fixée à 2 ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un recyclage (MAC) Maintien et Actualisation des Compétences d'une journée de 07h00 tous les 24 mois.

◆ Enseignement de la formation :

- Formateur certifié et habilité formateur PRAP par le réseau prévention INRS/CARSAT